

CFDT

CGT

FSU

Compte-rendu intersyndical du

CHSCT spécial Patrimoine

Jeudi 9 juillet 2015

Point 1 : approbation des PV des séances du CHSCT du 17 novembre 2014 et du 24 mars 2015 (pour avis)

- le PV de la séance du 17 novembre 2014 a été approuvé sous réserve de l'approbation des modifications par la présidente de séance
- Le PV de la séance du 24 mars 2015 a été approuvé à l'unanimité

Point 2: présentation de la déclinaison ministérielle de l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (pour information)

C'est l'objet de la note n° 614 du 1^{er} juillet 2015, du secrétariat général, relative à l'accord-cadre du 22 octobre 2013. Chaque chef de service devra réaliser un diagnostic local des risques psychosociaux de sa structure pour la fin septembre 2015, basé sur le travail réel, complété d'indicateurs. Dans le courant du second semestre 2015 un plan de prévention sera élaboré, puis discuté et présenté pour avis dans les CHSCT.

Point 3: dotations habillement, note du secrétariat général du 16 janvier 2015 (pour information)

Cette note précise que la fourniture de vêtements par l'employeur, hors « vêtements de travail », est considérée comme un avantage en nature, qui doit être déclaré à l'URSSAF et les cotisations afférentes acquittées. Chaque service devra préciser avant le 10 octobre la nature de la dotation vestimentaire qu'il accorde: soit « vêtements de travail » nécessaire à l'exercice des fonctions et dont le port est obligatoire ; soit vêtements librement choisis, considérés comme un avantage en nature, et donc soumis à déclaration.

Point 4 : SCN MAP

- Examen du compte-rendu de visite du Fort de Saint-Cyr le 13 mai 2015 (pour avis) :
Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité

- Point d'information sur les conditions de travail des magasiniers de la MAP-Charenton (pour information) :

Le petit dépôt jouxtant la salle de lecture étant trop étroit pour recevoir à la fois les documents et installer des bureaux, les magasiniers ont dû accepter leur installation au 3^e et au 4^e étage du bâtiment C. La salle de lecture se trouve au 1^{er} étage du bâtiment B. Le directeur a confirmé que leurs tâches ne changeraient pas. Un magasinier a demandé sa mutation.

Questions diverses :

- Les départs de la Médiathèque : il n'y a plus qu'un seul agent sur trois à la bibliothèque, un magasinier quitte le site de Charenton. A Saint-Cyr deux départs également : un magasinier, un chargé d'études documentaires. Le remplacement d'un photographe est aussi à prévoir.

Réponse de l'administration : la Médiathèque a atteint son plafond d'emploi.

[Cette réponse n'est absolument pas satisfaisante au vu du sous-effectif actuel].

- Concernant le climat à Charenton : une demande d'un « local de repli » a été faite pour le CRMH, dont les locaux sont situés sous une verrière et ne bénéficient pas de climatisation ; le local informatique n'est pas climatisé.

- Concernant la luminosité : les stores qui avaient été promis par l'OPPIC (côté sud, 6^e étage), en remplacement de stores à lamelles non adaptés car ils ne diffusent pas la lumière de façon homogène, ne sont toujours pas posés.

Point 5: SNC LRMH

- Point relatif aux conditions de travail.

Les représentants du personnel ont fait part du mal être qui s'exprime au sein du service et de certaines causes (filière Recherche oubliée, recrutements sur contrats, déplacements, période d'intérim, locaux saturés, conditions de travail...). Ils ont fait part de leur souhait de créer un conseil de laboratoire.

L'administration a signalé la signature de « l'accord relatif aux modalités de recrutement et de gestion des agents contractuels au sein des services et établissements publics administratifs relevant du ministère chargé de la culture » avec les syndicats FSU et CGT. Ce retour à la règle est primordial pour les agents et les services. Mais il ne résoudra pas cependant la situation des agents déjà sous contrats dit « quinquies »

arrivés il y a deux ans au LRMH, puisque la solution reste d'ouvrir un concours. *[Nous attendons avec impatience le calendrier des concours de septembre... Pour info l'arrêté du 4 août 2015 pour l'ouverture d'un concours interne et externe d'ingénieurs d'études de 2^e classe vient d'être publié au JO du 12 août 2015]*

Les frais de fonctionnement sont en baisse de 7 %. Cependant l'administration reconnaît la nécessité pour le service de se déplacer. La directrice par interim souhaite réaliser l'analyse des déplacements afin de les prioriser. Les représentants du personnel signalent que leur mission première est d'aller sur le terrain.

La suppression des ordres de missions permanents est une lourdeur administrative de plus. Le LRMH ne bénéficie pas encore de Chorus DT, dont on ne sait pas encore dans quelle mesure cela améliorera la situation.

La décision pour le choix du candidat au poste de direction du LRMH devrait être prise avant le 14 juillet, pour une prise de poste en septembre *[à ce jour nous n'avons toujours pas la réponse]*.

Le médecin du travail, qui a reçu la plupart des agents dans le cadre de la visite médicale, suggère une prise en charge par une psychologue du travail.

Registre H et S :

- Demande de la pose d'un sol adapté, afin de résoudre la résonance des talons au niveau de la documentation, placée sous la circulation des laboratoires : la directrice par interim programmera ces travaux dès le 1^{er} semestre 2016.
- Câble au sol, passage « bureaux des stagiaires » et « salle du CES » : modification provisoire à faire pour supprimer le risque.

- Travaux.

On recommence tout ! Un nouveau cahier des charges doit être réalisé pour septembre. Il s'agit de construire sur une surface de 117 M² dans la « remise aux voitures », à partir de la salle Grodecky et jusqu'à la chambre forte une structure avec un niveau. Le niveau supérieur sera aménageable ultérieurement. Au niveau inférieur, seul le laboratoire d'optique sera réalisé, mais les distributions seront prévues pour les aménagements futurs. Le local technique sera placé sous l'appenti extérieur. L'opération sera chiffrée. Un schéma directeur est nécessaire pour l'ensemble du site.

Conséquence : l'Equipex reste dans la salle de lecture du centre de documentation !
Aucun espoir de place avant longtemps...

Point 6: Présentation du Musée des Plans-reliefs (pour information)

Le directeur du Musée des Plans-relief a présenté son service, qui est situé dans les locaux des Invalides, et dépend de la direction générale des patrimoines. Ce service comprend 11 agents titulaires et 3 agents du CMN. Il fait parti dorénavant de notre CHSCT. Le registre des dangers graves et imminents fait part du risque d'effondrement d'une partie d'un plafond.

Point 7 : examen des copies des registres santé et sécurité au travail et accidents de travail (pour information)

Cet examen a été fait lors des points précédents.

Point 8 : examen du tableau de suivi (pour information)

Point 9 : calendrier de réunion (pour information)

- Prochain CHSCT le 12 novembre (au lieu du 27 novembre)

- Prochaine visite : pas de date communiquée pour la prochaine visite qui concerne le LRMH et doit avoir lieu courant septembre.

NB : Nous vous informons que Bruno Togni, représentant titulaire pour la FSU, ne siégera plus au sein de notre instance puisqu'il est à présent détaché à l'Éducation nationale. Nous le remercions de sa collaboration et lui souhaitons bonne chance !

Vos représentants :

Marie-Pierre Jézégou, titulaire, CFDT marie-pierre.jezegou@culture.gouv.fr

Véronique Dignac, titulaire, CGT veronique.dignac@culture.gouv.fr

Yannick Vigouroux, suppléant, CGT yannick.vigouroux@culture.gouv.fr

Alexandre François, titulaire, FSU alexandre.francois@culture.gouv.fr

Dominique Martos-Levif, suppléante, FSU dominique.martos-levif@culture.gouv.fr

Franck Maugeais, suppléant, FSU franck.maugeais@culture.gouv.fr